

Edito



« PLFSS 2015 : un rendez-vous manqué pour la protection sociale »

Ainsi donc, le troisième projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) du quinquennat se sera révélé conforme aux précédents : une succession de mesures qui oscillent entre occasions perdues et rendez-vous manqués. Rendez-vous manqués avec l'équilibre budgétaire, avec l'engagement de réformes de structure, avec une organisation rationnelle de l'offre de soins et de la carte hospitalière... rendez-vous manqués avec la confiance des professionnels de santé et, au final, de bon nombre d'acteurs du dialogue social littéralement « soufflés » par la méthode expéditive employée par le gouvernement pour remettre en cause, par souci d'économie budgétaire, un pilier fondamental de notre politique familiale : l'universalité des allocations.

A l'heure où le gouvernement confirme son incapacité à redresser les comptes sociaux, le groupe UDI estime que trois chantiers majeurs restent à engager : diversifier les sources de financement de notre protection sociale afin qu'elles pèsent moins sur le travail, entamer l'extinction progressive des régimes spéciaux de retraite et de protection sociale, mieux organiser l'offre de soins en développant l'articulation entre l'hôpital et la médecine de ville, en construisant des complémentarités plus étroites entre établissements de santé, en favorisant le développement de la chirurgie ambulatoire et en luttant plus efficacement contre les déserts médicaux.

La santé est une préoccupation quotidienne pour 83% de nos concitoyens. 71% d'entre eux estimaient l'année dernière que l'argent public consacré chaque année à la politique de protection sociale et à la santé est utilisé de manière inefficace. Ce PLFSS pour 2015, nouvelle occasion manquée pour notre protection sociale, ne dissipera pas leurs doutes.

Francis Vercamer, Député du Nord

Questions au Gouvernement

« Vous aviez annoncé leur suppression, puis une simplification. Il existe maintenant trois catégories de départements et nous allons mener campagne sans savoir dans quelle catégorie se situe notre département : celle des départements supprimés, celle des départements maintenus ... et celles des départements fondus dans des dispositifs. Avouez avec moi que faire campagne sans savoir quelles compétences il faudra assumer une fois élu, c'est du jamais vu dans la Ve République ! Où est la simplification dans tout cela ? Où sont les économies ? »

François Sauvadet, Député de Côte-d'Or, 29 octobre 2014

« En démocratie, rien, aucune cause, aucune idée, aucun projet ne saurait justifier les débordements, exactions et violences constatés ces dernières semaines et ces derniers jours à Sivens, mais aussi, entre autres, à Albi et à Gaillac. Ces scènes d'émeutes et de violences ont particulièrement choqué et meurtri la population. Mais ce qui a le plus scandalisé, c'est de voir ce dimanche le monument aux morts de Gaillac vandalisé et les drapeaux français brûlés. Monsieur le Premier ministre, où va-t-on ?

Peut-on laisser impunément saccager les symboles de notre mémoire collective et de la République ? »

Philippe Folliot, Député du Tarn, 28 octobre 2014

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015

- ★ La faible croissance ne peut expliquer le déficit du régime général et du Fonds de Solidarité Vieillesse. **Ce déficit est en effet structurel à hauteur de 57 %.**
- ★ La dette sociale **a continué d'augmenter pour atteindre 162 milliards d'euros.**
- ★ La Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2014 prévoyait que le solde des régimes obligatoires de base et du Fonds de Solidarité Vieillesse devait s'établir à 13,2 milliards d'euros, soit une diminution de 2,8 milliards d'euros par rapport à 2013, **avant que la Loi de Financement Rectificative de la Sécurité Sociale du 8 août 2014 ne révise cette prévision à 13,6 milliards d'euros, soit une diminution de 2,4 milliards d'euros seulement par rapport à 2013.**
- ★ Pour réaliser ce modeste objectif de réduction des déficits, ainsi revu à la baisse, le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1 % sur l'année et de 1,2 % en matière d'inflation. **Ces prévisions optimistes pourraient conduire à constater un déficit plus élevé qu'anticipé.**
- ★ Les objectifs de baisse des déficits pour 2014 **ne devraient pas être atteints.**
- ★ Le retour à l'équilibre prévu pour 2017 **est particulièrement incertain.**
- ★ En effet, la trajectoire de retour à l'équilibre définie par le gouvernement repose sur une prévision de forte croissance de la masse salariale et des recettes de la Sécurité sociale, **qui pourrait ne pas se réaliser.**
- ★ En outre, les économies annoncées **ne sont pas précisément documentées** et leur appréciation repose seulement, en matière d'assurance maladie, **sur l'écart par rapport à une croissance tendancielle.**

Vu du groupe UDI

- ★ La Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2014 a signé **l'échec de la stratégie du gouvernement en matière de redressement des comptes sociaux.** Le dérapage du déficit pour 2014 **compromet gravement le retour à l'équilibre budgétaire.**
- ★ **Les fautes, les erreurs et les errements du gouvernement ont rendu l'équation budgétaire impossible.** En effet, le gouvernement a préféré le matraquage fiscal aux économies budgétaires et le tournant économique et social attendu avec le pacte de responsabilité et de solidarité n'a pas eu lieu.
- ★ Il était par conséquent indispensable que le Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2015 **marque une véritable rupture avec la politique menée depuis le début du quinquennat et pose enfin les jalons de réformes structurelles.**
- ★ **Or ce projet de loi ne contient aucune avancée significative concernant les réformes majeures à engager sans attendre :** mode de financement de la protection sociale, réforme des retraites, prise en charge de la perte d'autonomie, réforme de l'hôpital et régulation des dépenses de villes, accès aux soins ou gestion et pilotage de la Sécurité sociale.
- ★ **Cette absence d'ambition conduit le gouvernement conduit une nouvelle fois à mettre à mal la politique familiale et s'attaquer au pouvoir d'achat des retraités et des retraitées.**
- ★ **Ces choix de court terme ne permettront malheureusement pas de maîtriser efficacement les dépenses sociales mais ne manqueront pas de fragiliser notre cohésion sociale.**

Le groupe UDI, par la voix de Francis Vercamer, a voté contre ce projet de loi

En séance

Proposition de loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle pour des communes fortes et vivantes

Cette proposition de loi, déposée par les députés du groupe SRC ainsi que par Jacques Péliissard (UMP) vise à **lutter contre l'émiettement communal en facilitant la création de communes nouvelles par un assouplissement des règles actuellement en vigueur.**

- ★ Depuis de nombreuses années, des réformes ont été entreprises afin de lutter contre l'émiettement communal.
- ★ La dernière en date, la création, par la loi de réforme territoriale de 2010, de communes nouvelles devait instaurer un nouveau dispositif de fusion de communes plus simple, plus souple et plus incitatif, en remplacement du dispositif de fusion de communes instauré par la loi Marcellin, jugé peu efficace.
- ★ Pour autant, au 31 décembre 2013, seule une douzaine de communes nouvelles a été créée.
- ★ Avec 36 700 communes, 2 581 établissements publics de coopération intercommunale, 10 198 syndicats de communes, 101 départements et 26 régions, le rapport d'avril 2014, intitulé « *Pour un redressement des finances publiques fondé sur la confiance mutuelle et l'engagement de chacun* », évoque une « *fragmentation du paysage français particulièrement manifeste au niveau communal.* »
- ★ La présente proposition de loi tient ainsi compte de la proposition n°10 de ce rapport d' « *encourager le dispositif encore récent et méconnu de commune nouvelle* » en assouplissant les règles relatives à la création de ces communes.

Vu du groupe UDI

- ★ Nous doutons de la capacité d'un tel texte à favoriser la création de communes nouvelles, tout comme nous doutons de l'efficacité de telles structures.
- ★ Il convient de s'interroger sur la multiplication des échelons locaux et la mise en avant de deux systèmes au lieu d'un seul : la commune nouvelle et l'intercommunalité.
- ★ L'intercommunalité semble être la structure la plus propice pour alléger notre maillage territorial et offrir une souplesse institutionnelle plus satisfaisante.
- ★ Cette proposition de loi aurait dû être intégrée au texte relatif à la réforme territoriale.

Aussi, le groupe UDI, par la voix de Maina Sage, s'est abstenu.

Dernière minute

L'Assemblée a adopté jeudi 30 octobre, en seconde lecture, le **projet de loi de modernisation et de simplification du droit**. Celui-ci s'inscrit dans le programme de simplification engagé par le Gouvernement pour les années 2014, 2015 et 2016 d'**allègement des contraintes, de clarification de l'action administrative et de modernisation du droit et des procédures**. Globalement, il s'agit d'un **projet de loi habilitant le Gouvernement à prendre des ordonnances** (dans les conditions prévues par l'article 38 de la Constitution) notamment en matière de **droit civil** (droit des contrats, successions, régimes matrimoniaux, ...); de **communication par voie électronique en matière pénale** et d'**administration territoriale**.

Dans la presse

Valls entendu sur les 35 heures par une commission parlementaire ? Décision jeudi

PARIS, 29 octobre 2014 (AFP) - La commission parlementaire sur l'impact du temps de travail décidera jeudi si elle auditionne Manuel Valls sur ses opinions sur les 35 heures, comme le propose son président, Thierry Benoit (UDI), a annoncé mercredi ce dernier.

En effet, a expliqué à l'AFP ce député d'Ille-et-Vilaine, le Premier ministre socialiste "à plusieurs reprises a fait des déclarations pertinentes sur ce thème". "Devant certaines réticences, voire craintes" de députés membres de la commission, celle-ci délibèrera jeudi à huis clos "de l'opportunité d'entendre M. Valls afin de connaître la réalité de ses convictions dans ce domaine", a indiqué M. Benoit. En janvier 2011 puis pendant la campagne des primaires socialistes pour l'élection présidentielle de 2012, Manuel Valls, alors député, avait estimé que la gauche devrait "déverrouiller les 35 heures" si elle revenait au pouvoir. La commission d'enquête sur "l'impact de la réduction progressive du temps de travail" a pour objet, avait expliqué M. Benoit lors de sa création en juin, de "procéder à une évaluation de la loi" de 1998 sur les 35 heures, en tentant d'éviter "un débat stérile entre défenseurs ou détracteurs des 35 heures".

Décès à Sivens: Vigier (UDI) regrette « une instrumentalisation politique »

PARIS, 28 octobre 2014 (AFP) – Le président du groupe UDI à l'Assemblée nationale Philippe Vigier a regretté mardi « une instrumentalisation politique » de la mort de Rémi Fraisse sur le site du barrage contesté de Sivens (Tarn).

« Il y a une instrumentalisation politique, que je regrette, d'événements comme celui-ci où il y a mort d'homme », a déclaré M. Vigier lors d'une conférence de presse, affirmant ensuite dans les couloirs « ne cibler personne ». « Je condamne la violence sous toutes ses formes et cela peut arriver d'un côté ou de l'autre. Il peut y avoir un policier envoyé pour le maintien de l'ordre qui est blessé ou tué, ou un manifestant opposé », a ajouté cet élu d'Eure-et-Loir. « Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique. D'accord pour que ceux qui sont contre puissent s'exprimer, mais on ne peut pas occuper de façon illégale des terrains dans lesquels on n'a pas de propriété. Au bout d'un moment, une décision se prend et s'impose à tout le monde, c'est ça une démocratie », a considéré M. Vigier, se disant « pas expert » sur ce sujet précis. Prié de dire si le gouvernement n'avait pas trop tardé à réagir sur la mort du jeune homme de 21 ans, le président du groupe UDI a souligné avoir « entendu une expression politique du ministre de l'Intérieur très rapidement » mais a demandé aussi « comment voulez-vous que ceux qui n'ont pas d'élément d'enquête commentent ». Interrogé sur la proposition de l'ancienne ministre écologiste Cécile Duflot d'une commission d'enquête parlementaire, il a déclaré n'avoir « pas d'obstacle » de principe. Ce dirigeant centriste a aussi appelé à « faire attention à ce que ce genre d'événement ne focalise pas trop, sinon cela risque de devenir quelque chose qui alimente les extrêmes ». M. Vigier a appelé à « savoir une fois de plus raison garder » et y a vu une preuve supplémentaire que « ce pays, qui ne va pas bien, a besoin de s'apaiser et d'avoir un cap ». Le député UDI du Tarn Philippe Folliot devait poser dans l'après-midi une question au gouvernement sur le barrage de Sivens.

Questions au Gouvernement

« Monsieur le ministre, soyons honnêtes, nous nous trouvons dans une situation d'échec. Vous dressiez vous-même ce constat, vendredi dernier, après l'annonce, au mois de septembre, d'une nouvelle hausse du chômage. Pis, vous n'annoncez aucune amélioration avant la fin de l'année 2015... En vous raccrochant à votre boîte à outils ...vous n'avez pas lancé de véritable bataille pour l'emploi. »

Franck Reynier, Député de la Drôme, 28 octobre 2014

« Nous sommes convaincus également que c'est dans le cadre d'un pacte et d'une dynamique franco-allemande que nous pourrions réamorcer une perspective de croissance. Quatre leviers le permettraient, et, puisque les ministres de l'économie et des finances étaient en Allemagne au début de la semaine, il serait intéressant de bien comprendre quels leviers on peut activer avec nos partenaires allemands. »

Jean-Christophe Fromantin, Député des Hauts-de-Seine, 22 octobre 2014

« En 2008, grâce au Grenelle de l'environnement, la France était en position de force ... Aujourd'hui, on ne peut pas dire que le débat sur la transition énergétique nous place dans une pareille position de force. ...Ne le prenez pas mal, madame la ministre, mais j'ai l'impression que la maison continue à brûler et que vous êtes en train de sortir la toile de tente ! Manifestement, le volontarisme n'est pas là. »

Arnaud Richard, Député des Yvelines, 22 octobre 2014

« Monsieur le Premier ministre, si vous n'agissez pas rapidement, nous allons vers une aggravation de la fracture sociale et territoriale dans notre pays et vos assises de la ruralité, si elles ont lieu un jour, ne seront qu'une nouvelle illustration de votre art de la non-décision, tout en donnant l'illusion de l'action. Alors, monsieur le Premier ministre, qu'entendez-vous faire de concret et d'efficace pour le monde rural ? »

Yannick Favennec, Député de la Mayenne, 21 octobre 2014

Dans la presse

Réactions dans l'opposition à la hausse du chômage en septembre

PARIS, 24 octobre 2014 (AFP) - Réactions vendredi dans l'opposition à la hausse du chômage en septembre, qui a atteint un nouveau record avec 3,43 millions d'inscrits à Pôle emploi sans aucune activité (+19.200, +0,6%) :

Philippe Vigier, président des députés UDI: Le groupe UDI "se désespère de voir un gouvernement laissant non seulement notre pays s'engager de manière inexorable sur la pente du déclin mais aussi briser chaque jour des vies et des familles entières (...) Sur l'apprentissage, les mesures de soutien proposées récemment, ne permettront pas de freiner sa chute historique, liée aux erreurs commises depuis le début du quinquennat (...) Sur les allègements de charge pour les particuliers employeurs, l'amendement de 1,50 euro voté ces derniers jours dans le cadre du PLFSS ne va pas assez loin et ne permettra pas au secteur des services à la personne de renouer avec une croissance positive (...) Dès juin 2014 (...) nous avons fait un certain nombre de demandes pour accélérer, amplifier et mettre en œuvre immédiatement le pacte de responsabilité nullement à la hauteur des enjeux. Cette nouvelle hausse du chômage n'est que la conséquence du refus du gouvernement d'entendre nos propositions". (communiqué)

Budget: les députés UDI demandent l'envoi aux commissions parlementaires des informations réclamées par Bruxelles

PARIS, 24 octobre 2014 (AFP) - Les députés de l'UDI ont demandé vendredi au Premier ministre Manuel Valls de transmettre "urgemment" aux commissions compétentes du Parlement les informations réclamées par la Commission européenne sur le projet de budget de l'Etat pour 2015, dans une lettre envoyée par Philippe Vigier.

"Alors que la représentation nationale examine la deuxième partie du projet de loi de finances initiale pour 2015 (dépenses ndlr), le groupe UDI vous demande de bien vouloir faire part urgemment aux commissions compétentes du Parlement les informations réclamées par la Commission européenne", qui peuvent avoir "un impact significatif sur les décisions que tant l'Assemblée nationale que le Sénat auront à prendre dans les jours qui viennent", a écrit son président dans ce courrier, transmis à l'AFP.

Paris doit répondre avant la fin de la semaine aux demandes de précisions de la Commission européenne sur son projet de budget 2015 contesté, épisode que François Hollande s'est efforcé vendredi de minimiser alors que le projet de loi crée des remous au sein de sa propre majorité.

Le chef de l'Etat a évoqué "une lettre très banale", conforme "à la procédure" et "qui n'a pas de grande signification au-delà de demander un certain nombre d'informations et de précisions", lors d'une conférence de presse au sommet de Bruxelles.

Le projet de budget de l'Etat actuellement en discussion à l'Assemblée nationale prévoit un déficit à 4,3% du PIB en 2015, alors que Paris s'était engagé à respecter le fameux objectif de 3%. Il prévoit également des économies de 21 milliards d'euros "sans précédent" selon le gouvernement.

Mais le spécialiste du budget au sein du groupe UDI, Charles de Courson, a martelé encore mardi, avant le vote des recettes du projet de budget, qu'"il manque 14 milliards" d'euros d'économies, qui ne sont "nulle part". "D'ailleurs la part des dépenses publiques, y compris les crédits d'impôts remboursables, dans la richesse nationale ne baisse pratiquement pas", selon ce membre de la commission des Finances.

En bref

Le projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme

Ce projet de loi comporte **plusieurs dispositions louables et nécessaires**. Pour autant, nous savons que certains dispositifs n'auront qu'un impact limité.

A titre d'exemple, le rapporteur a reconnu que l'interdiction de sortie du territoire n'aurait qu'un « **impact dissuasif limité : elle pourra être contournée par des individus très déterminés, qui n'utiliseront pas l'avion et contourneront les postes frontières de l'Espace Schengen** ». De même, des **binationaux auront toujours la faculté de voyager grâce à un titre d'identité étranger**.

Ces limites démontrent que ce projet de loi ne saura produire sa pleine efficacité **qu'en présence d'initiatives européennes et internationales**.

Par exemple, l'interdiction de sortie du territoire ne saurait avoir de réelle efficacité sans une adaptation du système d'information Schengen (SIS).

Néanmoins, ce projet de loi devrait renforcer utilement l'arsenal préventif de la France, dans le respect des libertés fondamentales et avec le souci de la protection des citoyens.

Aussi, le groupe UDI a voté pour.

A suivre

Semaine du 3 novembre

Suite de l'examen en séance publique de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2015.